



Genève, le 05 décembre 2016

**Déclaration de la République tunisienne
à l'occasion 107^{ème} Session
du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations
Genève, du 05 au 08 décembre 2016**

- Monsieur le Président,**
- Monsieur le Directeur Général,**
- Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord exprimer mes vifs et sincères félicitations à la pour son élection Président de la 107^{ème} Session du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations, la première depuis l'affiliation de l'OIM au système des Nations Unies le 19 septembre 2016.

Je saisis également cette opportunité pour rendre hommage particulier à **S.E.M. William Lacy SWING**, Directeur Général de l'OIM, et son équipe pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en vue de renforcer la coopération avec les Etats et répondre aux besoins des migrants partout dans le monde.

La Tunisie s'associe aux déclarations faites par les Groupe arabe, africain et des 77 + la chine.

-Monsieur le Président,

Nous avons examiné, avec beaucoup d'attention, le rapport sur « l'Etat de la migration, la situation de l'Organisation et l'Etat de la gouvernance des migrations : pacte mondial sur les migrations », et nous nous félicitons de la prise de conscience générale de l'importance du phénomène migratoire et la nécessité d'assurer une meilleure intégration de la mobilité humaine des agenda politiques tels que l'assistance humanitaire, le développement les droits humains, le changement climatique ainsi que la paix et la sécurité.

Le phénomène migratoire prend de plus en plus d'ampleur et devient ainsi une question internationale appelant des solutions globales et concertées. Selon les statistiques de l'OIM le monde compte, actuellement, plus d'un milliard de migrants, ceci en raison, notamment, des conflits armés, des crises économiques et des changements climatiques. Cette situation nous interpelle et nous met face à nos responsabilités pour accorder une attention particulière aux effets réels et potentiels de la mobilité des populations.

En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Nous partageons parfaitement cette approche de l'OIM et nous considérons qu'une migration sûre, ordonnée et régulière est bénéfique et peut jouer un rôle important dans le processus de mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable. Nous soulignons, à juste titre, l'intégration de la question de la migration dans les ODD puisque la mobilité humaine figure dans l'ensemble des 17 objectifs de l'Agenda 2030.

Dans ce cadre, nous croyons au rôle essentiel de la diaspora dans la politique de développement économique et nous estimons qu'il est nécessaire de donner un visage local aux ODD en impliquant les Autorités locales dans ce processus. Ce processus doit être inclusif, transparent et mené par les Etats.

-Monsieur le Président,

L'année 2016 marque un tournant dans l'histoire de l'OIM. En effets, des décisions cruciales ont été prises et des mutations et des choix fondamentaux vont être effectués et mis en œuvre.

Nous pensons que cette orientation est non seulement courageuse et audacieuses mais aussi nécessaire.

A ce titre, la tenue du Sommet sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, tenu à New York, le 19 septembre 2016, qui avait pour objectif d'améliorer la cohérence mondiale de la gouvernance des migrations ; constitue un maillon qui consolide l'engagement de la communauté internationale en faveur du renforcement de la protection des migrants et des réfugiés.

Dans cette optique, nous estimons que l'OIM est en mesure de jouer un rôle pionnier, de par son expertise, dans la mise en œuvre des mesures convenues et notamment le « **Pacte Mondial sur la migration** » qui sera élaboré dans le cadre d'un processus de négociations intergouvernementales ; censé être achevé d'ici 2018.

Nous soulignons, par ailleurs, qu'une gestion adéquate du phénomène migratoire est la responsabilité de tous les Etats et qu'aucun pays ne peut relever seul ce défi. Nous nous inscrivons favorablement aux orientations tracées par l'OIM et basées sur la continuité, la cohérence et le changement.

-Monsieur le Président,

La Tunisie considère l'OIM comme un partenaire incontournable et exprime sa volonté à renforcer davantage les relations de coopération et de concertation.

Nous tenons, à cet égard, à rappeler que le phénomène migratoire est apparu, avec acuité en Tunisie, suite aux crises politiques dans certains pays voisins. En effet, la Tunisie a affronté, depuis quelques années, une crise humanitaire sans précédent à ses frontières. Le peuple tunisien n'a pas manqué à l'appel pour secourir les réfugiés et les personnes déplacées de

différentes nationalités dans un environnement postrévolutionnaire fragile avec bien sûr la collaboration décisive et étroite de l'OIM, du HCR et la société civile nationale et internationale.

Nous pensons qu'il est important de traiter les facteurs à l'origine de l'amplification du phénomène de l'émigration clandestine qui requiert des solutions urgentes en mettant fin aux crises et aux conflits armés ; mais également en œuvrant à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur la base d'une approche globale, solidaire et à long terme. Nous soulignons que la Tunisie vient de signer un Mémorandum d'entente avec les services de l'ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Accordant au phénomène de la migration l'importance nécessaire, la Tunisie œuvre à élaborer une stratégie nationale visant à promouvoir une migration organisée et régulière à mettre les émigrés tunisiens à contribution dans les efforts de développement économique et social. La stratégie nationale est fondée, notamment, sur les principes des droits de l'homme, le renforcement de la gouvernance de la migration et la protection des droits des migrants.

La Tunisie rejoint les efforts de l'OIM visant à intégrer la migration dans le processus du développement et à cet effet la Tunisie présidera, en 2017, le Comité global du projet « Mainstreaming Migration into Development ».

La Tunisie tient à saluer les efforts de l'OIM dans la protection et la préservation de la dignité des migrants et rend hommage à ses fonctionnaires qui travaillent dans des conditions difficiles voire dangereuses, et saisit cette occasion pour lui féliciter son 65^{ème} anniversaire.

Je vous remercie